



La Commune



Laïcité : les vrais ennemis

Séparation des Églises et de l'État

Samedi 18 novembre, à Ploërmel, dans le Morbihan, une manifestation a eu lieu pour protester contre l'érection d'une statue géante de 8 mètres de haut de Jean-Paul II. Elle a dénoncé à juste titre " une grave atteinte à la liberté et à la loi de séparation de l'Église et de l'État ". Le socle, d'un coût de 8 000 euros, a été payé par la municipalité, la communauté de communes et le conseil général du Morbihan. À l'heure où il est de bon ton, à gauche comme à droite, de dénoncer Islam et islamistes comme l'ennemi à abattre, ⁱ rappelons quelques vérités.

La laïcité de la République est effectivement gravement en danger. Mais à cause de qui ?

Résumons, sans que cela soit exhaustif, les atteintes à la laïcité depuis la loi de 1905.

La loi du 9 décembre 1905 de " *séparation des Églises et de l'État* ", pour importante et fondamentale qu'elle soit, est cependant une loi de séparation partielle.

Séparation partielle

En effet, elle a laissé la présence légale des aumôneries dans les prisons, les armées, les hôpitaux et les établissements scolaires comprenant un internat.

La loi de 1905 a été suspendue pendant la Première Guerre mondiale pour permettre aux curés d'aller sauver les âmes dans les tranchées ...

Elle a laissé en place le Concordat d'Alsace-Moselle (1801), qui concerne Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle et permet les cours de religion dans les écoles publiques, les crucifix dans les classes et assure le financement public, avec nos impôts, des églises et des curés dans ces départements. Des millions d'enfants scolarisés jusqu'en terminale sont donc contraints, tout à fait légalement, de subir l'emprise de l'Église.

En 1945, le gouvernement de Gaulle-Thorez étend les dispositions ci-dessus aux rabbins et pasteurs.

Des lois Debré-Guermeur ...

En 1919, la loi Astier subventionne l'enseignement technique privé ; en 1951, les lois Barangé et Marie accordent des bourses aux élèves des écoles privées ; en 1959, la loi Debré, renforcée par la loi Guermeur, permet aux établissements scolaires privés qui passent contrat avec l'État de faire payer leurs enseignants par l'argent public. À l'heure actuelle, 20 % du budget de l'Éducation nationale sert ainsi à financer les écoles privées, au moment même où des écoles, des classes et des lycées professionnels publics ferment.

Le gouvernement Mitterrand-Mauroy crée un Comité consultatif national d'éthique qui institutionnalise les représentants religieux dans la vie politique, au mépris justement de ... la loi de 1905, dont l'article 2 prévoit que " *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ".

En 1984, la loi Rocard supprime toute limite aux subventions de l'enseignement agricole privé.

En 1987, Monory, ministre de l'Éducation nationale de Mitterrand-Chirac, signe une circulaire qui généralise à tous les établissements du second degré l'autorisation d'avoir des aumôneries et de leur faire de la publicité (jusqu'alors, seuls les lycées dotés d'un internat bénéficiaient de cette autorisation, selon les termes de la loi de 1905).

Aujourd'hui, 1 500 lycées ont ainsi leur propre aumônerie.

... aux accords Lang-Cloupet

En 1989, Jospin, ministre de l'Éducation nationale, autorise " *l'enseignement du fait religieux* " à l'école et dans les IUFM. En 1991, Jack Lang, ministre de la Culture, fait financer par l'État la construction de la cathédrale d'Évry. En 1992, le même Lang, devenu ministre de l'Éducation nationale, signe les accords Lang-Cloupet ⁱ qui accroissent encore plus les subventions publiques à l'enseignement catholique.

En 1997, Chirac et Jospin signent le traité d'Amsterdam, dans la poursuite de celui de Maastricht qui indique : " *En reconnaissance de leur identité et leur contribution spécifique, l'Union européenne maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec [les] Églises et les organisations [religieuses]* " (l'article 51 du projet de Constitution européenne, rejeté il y a peu par référendum, reprend mot pour mot cette formule ...).

Profs de religion titulaires du public ...

En janvier 2000, Allègre, ministre de l'Éducation nationale du gouvernement Chirac-Jospin titularise, par le biais d'un concours réservé (c'est-à-dire sur mesure) des auxiliaires chargés d'" *enseigner* " la religion en Alsace-Moselle (35 catholiques, 8 pasteurs). Le tout avec l'argent de nos impôts.

Voilà les vrais ennemis de la laïcité. Le laïque, le vrai, celui pour qui la religion est une affaire privée, doit exiger l'abrogation des mesures anti-laïques qui, elles, mettent réellement à mal la laïcité de la République.

Modifié le mercredi 29 novembre 2006

Voir aussi dans la catégorie France



Urgence, pouvoir d'achat et grève générale

Alors qu'il a urgence à augmenter les salaires, bloquer les prix et les loyers, alors qu'il les crises énergétiques et climatiques explosent, le gouvernement Macron a fait voter au Parlement deux... »



« Ces gens-là »

La ministre des collectivités territoriales, issue des Républicains, a eu par le passé des prises de position qui dénonçaient le mariage pour tous en y voyant "un dessein contre la nature".... »



Ni le gouvernement ni l'Assemblée ne nous représente !

« L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » La présidentielle et les législatives en France sont à l'image du chaos politique qui parcourt l'Europe : la... »



Répression, maître-mot de la macronie.



La cinquième république est agonisante. Macron et sa clique vont utiliser le dernier outil en leur possession pour sauver ce qui peut l'être : la répression. Les forces de police, dignes... »



Présidentielles, législatives : Non au front unique des appareils !

Ils veulent TOUS sauver la Ve République et museler la classe ouvrière ! Partis politiques et confédérations syndicales sont désormais unis pour laisser Macron gouverner à son aise et mener ses... »



Alain Krivine

La Commune tient à saluer la mémoire d'Alain Krivine, militant ouvrier et dirigeant historique de la LCR et du NPA, qui a marqué la vie politique de ces 60 dernières années. Nous adressons à sa... »